



INVERNESS

Simplement unique depuis 1845

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N° 227-2024 CRÉANT UNE RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LA VIDANGE DES ÉTANGS D'ÉPURATION ET LE REMPLACEMENT DE CERTAINS ÉQUIPEMENTS RELIÉS AU SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

AVIS PUBLIC, est par la présente donnée par la soussignée, Marie-Pier Pelletier, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité d'Inverness que :

Lors d'une séance ordinaire tenue le mardi 9 avril 2024, le conseil de la Municipalité d'Inverness a adopté le règlement N° 227-2024 créant une réserve financière pour la vidange des étangs d'épuration et le remplacement de certains équipements reliés au système d'assainissement des eaux usées.

Ce règlement a reçu l'approbation des personnes habiles à votre en date du 22 avril 2024.

Le règlement numéro 227-2024 entre en vigueur le jour de la présente publication.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau municipal situé au 1799, rue Dublin, Inverness aux heures normales d'ouverture du bureau ou sur le site internet de la municipalité au : www.invernessquebec.ca.

Ce règlement entre en vigueur à la date de la publication du présent avis.

Donné à Inverness, ce 29^e jour d'avril 2024.

Marie-Pier Pelletier

Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Marie-Pier Pelletier, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité d'Inverness, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis public en conformité avec l'article 431 du code municipal, le 29^e jour d'avril 2024.

Marie-Pier Pelletier

Directrice générale et greffière-trésorière